

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 18 mai 2016

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNNEC, M. GUITTON, Mme FRANÇOIS, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, Mme LAMAISON, M. BADEZ.

EXCUSES :

Madame PROKOFIEFF

procuration à Eric FABRE

Madame SEN

procuration à Monique DARDAUD

Monsieur FOURCAUD

procuration à Madame ARDOUREL



ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :
 - Signer l'avenant au contrat d'assistance à l'utilisation du progiciel Arpège Concerto mobilité opus, 13 rue de la Loire CS 23619 44236 Saint Sébastien sur Loire Cedex pour un montant de 50 € H.T.
 - Signer le contrat de maintenance à l'utilisation des progiciels CONCERTO OPUS et CONCERTO OPUS RAM, 13 rue de la Loire CS 23619 44236 Saint Sébastien sur Loire Cedex pour un montant de 1305 € H.T.
 - Signer l'avenant au contrat de maintenance à l'utilisation du progiciel Arpège Concerto mobilité opus, 13 rue de la Loire CS 23619 44236 Saint Sébastien sur Loire Cedex pour un montant de 208.33 € H.T.
 - De céder à titre onéreux à la société DECONS, sis 1701 Route de Soulac 33290 Le Pian Medoc, le véhicule Renault Express Occasion immatriculé 7445 LX 33 acquis en 1999, n° inventaire 1999-1 pour un montant de 59.20 €
 - D'encaisser et d'inscrire au compte 7788 - « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2016, l'indemnité fixée par la SMACL d'un montant de 1371,73 € suite au vol dans le bâtiment du « Hangar » ayant eu lieu le 28/07/2015. Ce sinistre est couvert par le contrat « Dommages aux biens » n° 112866/F/SMACL.

Sur l'adoption du procès-verbal du 30 mars dernier, avez-vous des remarques à formuler ?

VOTE : UNANIMITE

Jean-Claude CONTE : Déclaration du Groupe Front de Gauche visant à exiger le retrait de la loi « El Khomri ».

Considérant la situation de grave crise économique et sociale que connaît la France, le fort taux de chômage qui perdure et qui fragilise la société Française ainsi que la précarisation constante des salariés, des jeunes, des demandeurs d'emplois ;

Prenant en considération l'ampleur du mécontentement avec en particulier, la pétition en ligne « Loi travail : non, merci ! » qui a déjà recueilli près d'un million quatre cent mille signatures pour demander le retrait du texte, que plus de 70% des Français ne veulent pas de cette loi,

Du succès des journées nationales de mobilisation des 31 mars et 28 avril 2016,

Du caractère inédit des diverses mobilisations dont s'est massivement emparée la jeunesse,

notamment à travers les réseaux sociaux et les vidéos en ligne. Des nombreuses manifestations et des blocages organisés par les chauffeurs de PL mais aussi de ce qui se prépare dans les transports en général.

Considérant que l'inversion de la hiérarchie des normes remet en cause le code du travail. Jusqu'ici, le contenu d'un accord d'entreprise ne pouvait pas être inférieur à ce que prévoit la loi. Avec cette nouvelle loi passée à l'aide du 49-3, le contenu d'un accord d'entreprise pourra être inférieur à la loi. Ce sera le cas pour le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, l'augmentation du temps de travail, les heures supplémentaires et le taux de rémunération passant de 25% à 10%, le nombre de jours de congés ou encore la modification de la législation relative aux situations de licenciements économiques. C'est une rupture profonde avec le Code du Travail tel qu'il résultait de plus d'un siècle de conquêtes sociales. Dispositions qui ne peuvent pas apporter de solution au problème du chômage mais au contraire, vont renforcer la précarisation des salariés et faciliter les licenciements;

Considérant que ce modèle ne peut que fragiliser la solidité professionnelle des entreprises en les rendant encore plus dépendantes des règles de la finance internationale imposant la recherche du profit maximum en un temps minimum;

Qu'il convient d'entendre et de prendre en compte les propositions pertinentes élaborées par les associations de jeunesse et les organisations syndicales;

Que cette loi n'est pas uniquement une question nationale tant les mesures qu'elle contient auront un impact sur les habitants de notre ville et de la Métropole Bordelaise ;

Que la réforme du Code du travail telle que présentée (même après les modifications à posteriori) n'est pas la solution pour lutter efficacement contre la précarisation croissante du travail et contre le chômage de masse, véritables fléaux pour notre pays , notre région.

Que la situation spécifique de notre commune qui a vu, le nombre de chômeurs doubler en très peu de temps, avec pour conséquence un nombre croissant de familles en grande difficulté que notre ville a de plus en plus de mal à soutenir et à aider subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Les conseillers municipaux Front de Gauche du HAILLAN vous demandent, Madame le Maire d'intervenir auprès de l'ensemble des Députés et Sénateurs de Gironde pour le retrait de la loi El Khomri « loi Travail » comme le souhaitent 70% à 75% des Français.

Vous savez comme nous, passer en force en première lecture avec le 49-3, ce texte (49-3 que le Président de la République actuel a tant critiqué lorsqu'il était dans l'opposition.) va être rediscuté au Sénat et revenir ensuite devant les députés.

Il n'est jamais trop tard, pour que celles et ceux qui sont opposés à ce texte, en particulier contre l'inversion de la hiérarchie des normes, puissent l'exprimer clairement devant nos concitoyens. Selon nous, les conseillers municipaux ne sont pas que des gestionnaires comme certains peuvent le penser, ils sont aussi élus en fonction de leur engagement politique et ont une grande responsabilité face à un gouvernement qui conduit une politique contraire aux intérêts des populations.

Aussi, nous invitons chacun des élus (es) à vous exprimer sur ce sujet au combien important et si vous le souhaitez, être signataire de cette déclaration que nous ferons parvenir sans tarder aux parlementaires afin qu'ils réfléchissent et œuvrent pour le retrait de cette loi.

Madame le Maire : Incontestablement c'est un texte qui divise autant sur le fond que sur la forme. Probablement qu'au sein de ce même Conseil Municipal, nous avons des positions assez différentes sur le sujet. Mais nous avons tous un même objectif : c'est le bien être de nos administrés, en particulier les nombreux salariés du privé que nous avons sur le territoire. Malgré tout, ce sujet, à mon sens, relève du débat national, même si vous l'avez évoqué, il pourrait avoir des répercussions potentielles au niveau local.

Je vais simplement vous rappeler l'article 10 de notre règlement intérieur qui dit que chaque conseiller municipal et le conseil municipal dans son ensemble ne peut émettre des vœux ou proclamations que sur des sujets d'intérêt communal exclusivement. Effectivement le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour ces débats. Chacun, et vous l'avez rappelé très justement en tant que militant politique, militant syndical, en tant que simple citoyen, peut se saisir de l'ensemble des espaces d'expression qui existent pour faire connaître son opinion là-dessus, les pétitions, les interpellations des parlementaires, les réseaux sociaux, les manifestations, que sais-je encore... C'est aussi ainsi que la démocratie est vivante et que chacun peut s'investir. Croyez bien que les parlementaires locaux connaissent les positions de chacun des élus et en particulier la mienne, mais que clairement, compte-tenu de notre règlement intérieur, il n'est pas question aujourd'hui d'avoir un débat au sein de ce conseil municipal sur ce sujet qui relève d'un débat national. Aussi je vous propose que nous passions à l'ordre du jour de notre conseil municipal.

N°30/16 – ECOLE MATERNELLE DE LA LUZERNE – DEMANDES DE SUBVENTION – AUTORISATION

Rapporteur : Carole GUERE

Carole GUERE: Lecture de la délibération

Madame le Maire: Ce dispositif de soutien à l'investissement public local, c'est la compensation qui a été mise en place par l'Etat suite aux baisses de dotations pour favoriser l'investissement des collectivités locales et soutenir le marché de la construction. C'est à ce titre que nous solliciterons une aide auprès de l'état pour la rénovation de l'école de la Luzerne.

VOTE : UNANIMITE

N°31/16 – ECOLE MATERNELLE DE LA LUZERNE – DEMANDES DE SUBVENTION - AUTORISATION

Rapporteur : Carole GUERE

Carole GUERE: Lecture de la délibération

Madame le Maire : Nous sollicitons régulièrement la réserve parlementaire auprès de Marie RECALDE. Tous les ans, elle débloque à peu près le même montant, et nous avons décidé de

l'affecter sur ce dispositif. Je tenais aussi à remercier Carole GUERE pour le travail qu'elle a mené au sein du Conseil Départemental et qui nous permet de solliciter des subventions que nous n'avions pas envisagé initialement. Quant au financement de Bordeaux Métropole, c'est un peu particulier car il y a aujourd'hui un règlement d'intervention qui prévoit que lorsqu'il y a des opérations d'aménagement type PAE ou ZAC, la métropole peut venir en soutien financier soit pour la création de groupes scolaires, soit pour l'extension de ces groupes scolaires, avec des montants allant de 300 à 500 000 euros par classe créée.

Nous avons initialement demandé cette aide à ce titre là, en faisant valoir que nous avons toujours le PAE qui nous avait permis de faire le parc du ruisseau. Comme ça n'avait pas été prévu initialement dans le projet de PAE, Bordeaux Métropole nous a signifié que ce ne serait pas possible et nous a suggéré de solliciter le fonds de concours et donc nous demandons le maximum auquel nous pouvons prétendre, ce qui viendra alléger la facture définitive.

VOTE : UNANIMITE

N° 32/16 AMENAGEMENT D'UNE MAISON PETITE ENFANCE AU CENTRE VILLE DU HAILLAN – DEMANDE DE SUBVENTION- AUTORISATION

Rapporteur : Carole GUERE

Carole GUERE: Lecture de la délibération

Madame le Maire : Carole GUERE l'a rappelé, nos services ont fait un travail remarquable mais je voudrais souligner aussi le travail des élues parce qu'elles ont passé beaucoup de temps en réunion avec la CAF pour pouvoir établir qu'elles étaient les possibilités de financement, et c'est « petit bout par petit bout » que nous arrivons à faire financer ce projet de manière relativement substantielle.

Monsieur CHAIGNE : Bien entendu nous allons voter la délibération mais nous avons tout de même un souhait à exprimer : Madame GUERE a commencé son exposé par « Comme vous le savez nous avons décidé de faire une Maison de la Petite enfance... » mais malheureusement, nous, nous ne savions pas. Nous l'avons découvert lors de la transmission des documents du Conseil Municipal.

Carole GUERE: Nous avons des commissions Monsieur CHAIGNE

Monsieur CHAIGNE : J'allais y venir, cela a bien été exposé à la commission n° 2, mais notre souhait lorsqu'il s'agit d'investissements aussi importants ou de projets aussi importants pour notre commune, est que cela fasse l'objet d'une commission réunie et non limitée à la commission compétente.

Madame le Maire : Ca peut s'envisager mais on va passer beaucoup de temps en réunion. Cela vous a été présenté aussi lorsqu'on a parlé du budget et notamment des grandes orientations du PPI

Jean-Michel BOUSQUET : Plus précisément lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget avec les montants alloués et les quelques grands principes qui étaient adossés à ça.

Erika VASQUEZ : Par rapport à ce qui vient d'être dit, effectivement il y a eu un travail très important et lors de ces commissions nous avons fait le rapport du travail qui a été fait, cela a été un travail de longue haleine. Nous avons rencontré plusieurs fois la CAF et nous avons nous-même été surpris que la CAF puisse nous accompagner à hauteur du budget dont nous allons bénéficier. Dans le cadre de convention d'objectifs, la CAF mène une politique de 2014 à 2017 qui leur permet de concourir au développement de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des familles. Le résultat reconnaît le travail accompli par l'équipe municipale. Il n'y a pas eu de volonté d'évincer qui que ce soit. Nous avons travaillé souvent dans l'urgence pour obtenir ces fonds rapidement.

Monsieur MEYRE : Merci de cette intervention, car vu l'intervention au début de ce conseil municipal, j'ai peur que sur les dossiers que vous avez en commun il puisse y avoir un écart abyssal. Je suis vraiment content de voir que vous arrivez à travailler en équipe

Madame le Maire : On sait faire fi de nos divergences ponctuelles.

Erika VASQUEZ : Effectivement, nous savons faire la différence entre ce qui est l'intérêt commun et nos propres valeurs politiques. Sur des dossiers clés, nous pouvons travailler main dans la main et même avec vous d'ailleurs. Sur le projet « Mangon » du tram, nous avons travaillé conjointement avec vous donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas travailler avec nos camarades du PS.

Monsieur MEYRE : Oui, mais je vois quand même des tracts du front de gauche distribués dans les boîtes aux lettres, qui s'approprie cette erreur de la commune de Saint Médard concernant l'arrivée éventuelle du Tram sur la piste cyclable. Nous, nous n'avons pas essayé de nous approprier quoi que ce soit. Nous n'avons pas non plus fait un tract expliquant qu'on avait intérêt, au nom de notre mouvement, de travailler dans ce sens là de façon à évincer le reste. C'est une initiative mise en place par le Maire, il est important de le rappeler, qui a réussi à mettre toute la dynamique derrière, à laquelle nous avons participé, et c'est l'intérêt de tous et pas seulement d'un certain groupe politique.

Jean-Claude CONTE : Par rapport à ça, je crois que vous n'avez pas toutes les informations. Comme nous le faisons régulièrement, nous proposons des initiatives, on nous suit ou on ne nous suit pas. Il se trouve qu'on nous a suivi. On a travaillé ensemble dans un premier temps. Madame le Maire a voulu élargir davantage et c'est tant mieux puisque on a voté une motion, tous ensemble, et ça a davantage de poids.

Monsieur MEYRE : C'est exactement ce que je viens de dire. Cependant, souvent, à l'aube des élections, quelles qu'elles soient, vous être en désaccord avec le gouvernement. Et là on peut dire que vous ne l'avez pas ménagé, chose que nous, nous ne faisons pas, et après vous allez trouver des solutions pour retrouver un bien être collectif. Vous êtes apparemment contre certaines choses mais dans la mesure où vous êtes dans le système, il serait bien que vous fassiez preuve d'anticipation. Proposez des choses ! Et là ce serait peut être les autres qui vous diraient « non ».

Philippe ROUZE : Je souhaitais répondre à Monsieur MEYRE, mais l'article 10 du règlement intérieur m'en empêche.

VOTE : UNANIMITE

N° 33/16- FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) – AFFECTATION DE LA DOTATION 2016 – DECISION - AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Sur la rue Jean Mermoz, que nous partageons avec Eysines, nous avons passé un marché puisque nous avons partagé les frais inhérents à l'aménagement de cette voie. Eysines a pris en charge la partie piste cyclable, et nous la partie éclairage public. Je pense que nous travaillerons aussi comme ça pour le deuxième tronçon qui va de l'avenue Pasteur, jusque l'avenue de Magudas. C'est aussi grâce à nos conseillers départementaux qui se battent pour leurs enveloppes que nous avons réussi à avoir ce montant.

VOTE : UNANIMITE

N° 34/16 INTEGRATION DE LA BOUCLE VERTE DE BORDEAUX METROPOLE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES PEDESTRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – LIAISON TRONCONS NORD ET SUD - APPROBATION

Rapporteur : Patrick MERIAN

Patrick MERIAN : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 35/16 DEMANDE DE SUBVENTION A BORDEAUX METROPOLE - « PARCOURS DE DECOUVERTE ET D'ORIENTATION DES SENTIERS DE RANDONNEES ET D'INTERPRETATION, COMPRIS LIAISON DES PARCS ET VALORISATION DU PATRIMOINE. » - APPROBATION - AUTORISATION

Rapporteur : Patrick MERIAN

Patrick MERIAN : Lecture de la délibération

Madame le Maire : C'était la fiche action n°33 du contrat de Co-développement. Nous sommes très contents d'avoir pu avancer sur ce dossier. Néanmoins tout ne sera pas installé en une seule fois. Le balisage est prévu dans un premier temps et le mobilier urbain après.

VOTE : UNANIMITE

N° 36/16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION CLUB DES ENTREPRISES DU HAILLAN – DECISION

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

Anne GOURVENNEC : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Les 500 euros que nous versons couvrent le coût du renouvellement du logo. On nous faisait remarquer qu'il en avait bien besoin mais je ne me moque pas trop car notre logo de Ville est un peu ancien aussi.

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : Avant de nous quitter, deux évènements importants auront lieu avant notre prochain Conseil. Il s'agit du Haillan Chanté avec deux jolies têtes d'affiches, Vianney et les Innocents et une manifestation qui aura lieu dans le bois de Bel Air, il s'agit de Supernaturel, le 25 juin, de 19 h jusqu'à minuit.

Notre prochain conseil municipal aura lieu le 29 juin et il sera plus copieux que celui-ci car il y aura le compte administratif, le budget supplémentaire, plus tout un tas d'autres délibérations.

Monsieur MEYRE : Vous n'êtes pas sans savoir que l'ASH se porte très bien, notamment certaines sections, je tenais à le signaler en Conseil.

Nicolas GHILLAIN : Je voulais juste ajouter qu'il y aura aussi le samedi 18 juin, rendez-vous à 10 h 45 place Henri Bos pour le 76^{ème} anniversaire de l'appel du Général de Gaulle. Et ce même jour, on aura aussi la retransmission des matchs de l'Euro dans la salle verte à Bel Air.

Erika VASQUEZ
Secrétaire de Séance suppléant

Andréa KISS
Maire du Haillan